

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium carbonate
FDS-nombre : 000000020765
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Téléphone : (49) 5137-999 0
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur : carbamate d'ammonium
hydrogencarbonate d'ammonium

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

l'étiquette

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
hydrogencarbonate d'ammonium	1066-33-7 01-2119486970-26 213-911-5	Acute Tox. 4; H302; Oral(e)	>= 25 % - <= 50 %	
carbamate d'ammonium	1111-78-0 01-2119493982-22 214-185-2	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Eye Dam. 1; H318	>= 25 % - <= 50 %	

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Inhalation:

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de carbone

Ammoniac

oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées. Eviter les mélanges de gaz inflammables.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Précautions pour le stockage en commun:

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
hydrogencarbonate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		62,5 mg/m3	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		160,7 mg/m3	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets locaux		62,5 mg/m3	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Travailleurs / Aigu - effets locaux		160,7 mg/m3	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		57mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		13,33 mg/m3	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		143,91 mg/m3	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Long		13,53 mg/m3	Inhalation	

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

	terme - effets locaux				
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		143,91 mg/m ³	Inhalation	
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		34,2mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		17,1mg/kg bw/d	Ingestion	
hydrogencarbonate d'ammonium	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		34,05mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
hydrogencarbonate d'ammonium	Eau douce: 0,37 mg/l	Assessment factor: 10
hydrogencarbonate d'ammonium	Eau de mer: 0,037 mg/l	Assessment factor: 100
hydrogencarbonate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées: 1347 mg/l	
hydrogencarbonate d'ammonium	Sédiment d'eau douce: 0,1332 mg/kg dw	Assessment factor: 100
hydrogencarbonate d'ammonium	Sédiment marin: 0,01332 mg/kg dw	Assessment factor: 1000
hydrogencarbonate d'ammonium	Sol: 74,9 mg/kg dw	Assessment factor: 10

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures d'ordre technique

Évacuation locale

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	Ammoniac nauséabonde
poids moléculaire	:	96,09 g/mol
Température de décomposition	:	> 59 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto- inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	59 °C Température de décomposition
pH	:	9 Concentration: 100 g/l à 20 °C
Température d'auto- inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Hydrosolubilité	: 320 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow -2,4 - -0,47
Pression de vapeur	: 69 hPa à 20 °C
Densité	: 0,9 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente	: 780 - 830 kg/m ³
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

>59 °C

Température de décomposition

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Réaction exothermique avec des acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts
Bases
iode
Nitrates

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Ammoniac
oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 1.800 - < 2.150 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Irritation de la peau:

Espèce: Epiderme humain

Résultat: irritation légère

Méthode: Ligne directrice 439 de l'OCDE pour les essais

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Essai du ganglion lymphatique local chez la souris

Résultat: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Toxicité à dose répétée:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Souris

Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: donnée non disponible

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Valeur: 37 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50
Taux de croissance
Essai en statique
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Valeur: 253 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Biomasse
Essai en statique
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Valeur: 141 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Essai en statique
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Valeur: 75,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 63,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: Marchandise non
dangereuse

IMDG: Marchandise non
dangereuse

IATA: Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftnformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

hydrogenocarbonate
d'ammonium : H302 Nocif en cas d'ingestion.

carbamate d'ammonium : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Ammonium carbonate

207861-100G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1